



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG  
MRC BROME-MISSISQUOI



PROCÈS VERBAL  
SÉANCE ORDINAIRE  
9 MARS 2026

Une séance ordinaire s'est tenue à l'hôtel de ville, le lundi 9 mars 2026 à compter de 19 h 00. Les membres du conseil formant quorum sous la présidence de la mairesse, Lucie Dagenais.

Sont présents les conseillers suivants :

Marie-Josée Lemaire Beaulieu	Sarah St-Onge
Bob Lussier	Lyne Arcand
Marie Claude Aubin	Gilles Audette

Assiste également à la séance le directeur général, greffier et trésorier, Sergey Golikov, agissant en tant que secrétaire d'assemblée.

### **HOMMAGES ET CONDOLÉANCES**

Avant l'adoption de l'ordre du jour, la mairesse tient à souligner le départ de personnes ayant marqué la communauté.

La mairesse exprime ses sincères condoléances à la famille et aux proches de M. Steve Levasseur, citoyen de Frelighsburg, qui a contribué à la vie municipale notamment à titre de conseiller dans les années 1990. Son engagement envers la communauté est souligné avec reconnaissance.

La mairesse offre également ses sympathies à la famille de Mme Louise Godin, citoyenne de longue date, et souligne sa présence appréciée au sein de la communauté.

La mairesse tient aussi à rendre hommage à Mme Anne Pouleur, qui a œuvré pendant de nombreuses années au sein de la Municipalité, dont une grande partie à titre de directrice générale. Elle rappelle son grand sens des responsabilités et son professionnalisme dans l'exercice de ses fonctions. Elle souligne également, au nom de ses collègues, ses qualités humaines, notamment sa chaleur et son sens de l'humour. Les plus sincères condoléances sont adressées à sa famille et à ses proches.

### 1. **RES 025-03-26 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour proposé.

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin  
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté ci-bas en laissant le point varia ouvert:

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ANTÉRIEURES
  - 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2026
3. ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER
4. SUIVIS ET INFOS DE LA MAIRESSE
5. CORRESPONDANCE
6. DEMANDES EN URBANISME
  - 6.1 DEMANDE DE P.I.A. N°26-004 – 4 RUE PRINCIPALE – AFFICHAGE
7. ÉMISSION DE PAIEMENTS
  - 7.1 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS 2025 – RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON

- 7.2 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – PROJET PRACIM – LES SERVICES EXP INC.
- 7.3 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – SIMULATION ÉNERGÉTIQUE – PROGRAMME DE SUBVENTION HYDRO-QUÉBEC SOLUTIONS EFFICACES VOLET ANALYSE POUR LA CASERNE-GARAGE - LES SERVICES EXP INC.
- 7.4 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – REMPLACEMENT POMPE SUBMERSIBLE PUIITS EAU BRUTE AQUEDUC – PANNE MAJEURE DU RÉSEAU D'HYDRO-QUÉBEC DU 11 NOVEMBRE 2025 - PUIITS CHARLES CARON ET FILS INC.
- 7.5 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – QUOTE-PART ADDITIONNELLE - MRC DE BROME-MISSISQUOI
- 7.6 ÉMISSION D'UN PAIEMENT –ACQUISITION DE L'IMMEUBLE COMPOSÉ DES LOTS 6 312 312 ET 6262 846 – MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS
- 7.7 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – SERVITUDE DE MAINTIEN D'UN EMPIÈTEMENT – MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS
- 7.8 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – HONORAIRES PROFESSIONNELS MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT – PROJETS PRIMEAU, SQEEP ET PGA-EAU – ALAIN SALADZIUS
- 7.9 ÉMISSION D'UN PAIEMENT - FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES, DE PLANS ET DEVIS, DE SURVEILLANCE DE CONSTRUCTION ET DE MISE EN OPÉRATION D'UNE STATION D'ÉPURATION PAR ÉTANGS AÉRÉS (STEP) – PRIMEAU 2023 – TETRA TECH QI INC.
- 7.10 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – CONCEPTION DE PRODUITS SIGNALÉTIQUES – AMBIDEX
- 8. OFFRES DE SERVICE
  - 8.1 TRANSMISSION POUR APPROBATION AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME REÇUE DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC NO 52854TT EN VUE DE L'OCTROI DU CONTRAT DE CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE STATION D'ÉPURATION PAR ÉTANGS AÉRÉS (STEP) – PROGRAMME PRIMEAU 2023
  - 8.2 TRANSMISSION POUR APPROBATION AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME REÇUE DANS LE CADRE DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION D'ÉPURATION PAR ÉTANGS AÉRÉS (STEP) – PROGRAMME PRIMEAU 2023
  - 8.3 OCTROI DE CONTRAT – CONCEPTION ET ACCOMPAGNEMENT D'UNE DÉMARCHE PHILANTHROPIQUE – ÉPISODE
  - 8.4 MANDAT DES PROCÉDURES CONVENUES POUR LE PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) 2023 – RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON
  - 8.5 OFFRE DE SERVICE – TRAVAUX HORTICOLES POUR LA SAISON 2026 – JARDINS SIGNATURE
  - 8.6 OFFRE DE SERVICE – EMBELLISSEMENT DU PONT – MONIQUE DÉSORDY
  - 8.7 OFFRE DE SERVICE – TONTE DE PELOUSE POUR LA SAISON 2026 – TONTES DE PELOUSE MARCOTTE
  - 8.8 OFFRE DE SERVICE – CONSULTANT EN INFRASTRUCTURES – GILLES PRAIRIE
  - 8.9 OFFRE DE SERVICE – ÉQUIPEMENTS SERVICE INCENDIE – L'ARSENAL

9. RÈGLEMENTS, POLITIQUES ET DIRECTIVES
  - 9.1 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT N° 182-03-2026 SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS
  - 9.2 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 182-03-2026 SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS
  - 9.3 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT N° 183-03-2026 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX
  - 9.4 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT N° 184-03-2026 ÉTABLISSANT LES RÈGLES DE CONSTITUTION ET DE RÉGIE INTERNE DES COMITÉS CONSULTATIFS
10. DÉPÔTS, APPROBATIONS ET AUTORISATIONS DE SIGNATURE
  - 10.1 APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE COLLABORATION AVEC LE CAMP GARAGONA – CAMP ÉTÉ 2026
  - 10.2 APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA FORESTERIE ET À L'ABATTAGE D'ARBRES - 2026-2028
  - 10.3 APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION DE SUBVENTION FRR4 - INSPECTRICE MUNICIPALE
  - 10.4 APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION DE SUBVENTION FRR4 - CONSEILLER EN URBANISME
  - 10.5 PROJET DE PARTAGE DES SERVICES D'UN ARCHIVISTE DANS LE CADRE DU VOLET 4 DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ
  - 10.6 DÉPÔT DU RAPPORT DES ÉLUS AYANT SUIVI LES FORMATIONS OBLIGATOIRES
  - 10.7 DEMANDE DE CARTE DE CRÉDIT – SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE – RBC
  - 10.8 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2025 – SCHÉMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE
  - 10.9 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD) CONCERNANT LE DÉNEIGEMENT ET LA SIGNALISATION SUR LA RUE PRINCIPALE
11. DIVERS
  - 11.1 LANCEMENT APPEL AUX CANDIDATURES – RESPONSABLE DE L'ACCUEIL ET DE LA LOGISTIQUE INTERNE
  - 11.2 NOMINATION D'UN MEMBRE ET DES PRÉSIDENTS DES COMITÉS CONSULTATIFS
  - 11.3 DÉSIGNATION D'ÉLUS RESPONSABLES DE DOSSIERS MUNICIPAUX
  - 11.4 DÉSIGNATION DE LA REPRÉSENTANTE MUNICIPALE AU SEIN DES COMITÉS CONSULTATIFS CULTUREL ET EN TOURISME DU CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT (CLD) DE BROME-MISSISQUOI
  - 11.5 AUTORISATION DE DÉPENSE DE FORMATION POUR DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENT
  - 11.6 APPUI MUNICIPAL AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES
  - 11.7 RÉSERVATION DE L'ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL – COLLOQUE DE ZONE DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)
12. NOUVELLES DES COMITÉS CONSULTATIFS
13. VARIA
14. PÉRIODE DE QUESTIONS
15. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ANTÉRIEURES**

2.1 **RES 026-03-26 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2026**

Il est proposé par le conseiller Gilles Audette  
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil adopte le procès-verbal de la séance du 9 février 2026 tel que rédigé par le directeur général et greffier-trésorier.

ADOPTÉE

3. **RES 027-03-26 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT QUE : les membres du Conseil ont examiné la liste des comptes à payer et des transferts datés du 3 mars 2026;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier  
Appuyé par la conseillère Lyne Arcand  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil approuve la liste des comptes à payer et des transferts datés du 3 mars 2026 et autorise le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉE

4. **SUIVIS ET INFOS DE LA MAIRESSE**

• **OUVERTURE DE SOUMISSIONS – PROJETS MAJEURS**

La mairesse souligne l'ouverture des soumissions dans le cadre de deux importants appels d'offres, soit la construction de la station de traitement des eaux usées et la campagne philanthropique. Ces dossiers seront abordés plus loin à l'ordre du jour.

• **PÉRIODE DE DÉGEL (16 MARS AU 15 MAI)**

La mairesse rappelle que la période de dégel débute le 16 mars et invite les citoyens à faire preuve de prudence dans leurs déplacements, notamment en réduisant leur vitesse.

5. **CORRESPONDANCE**

- Une plainte concernant le déneigement et le stationnement sur la rue Principale (une résolution de demande d'intervention est adressée au ministère des Transports et de la Mobilité durable plus loin dans l'ordre du jour)
- Une question concernant la firme de surveillance de chantier dans le cadre de la construction de la nouvelle caserne

6. **DEMANDES EN URBANISME**

6.1 **RES 028-03-26 DEMANDE DE P.I.I.A. N°26-004 – 4 RUE PRINCIPALE – AFFICHAGE**

CONSIDÉRANT QU' : une demande d'affichage a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE : la demande respecte le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE : la demande est assujettie au plan d'implantation et d'intégration architectural (P.I.I.A.) du secteur village;

CONSIDÉRANT QUE : l'un des objectifs du P.I.I.A. est de développer une image distinctive, sobre et particularisée de l'affichage;

CONSIDÉRANT QUE : l'affichage proposé est en bois taillé de couleur blanche sur noir;

CONSIDÉRANT QUE : l’affichage est attaché au bâtiment avec des jantes en métal noir;

CONSIDÉRANT QUE : les éclairages muraux sont utilisés pour la visibilité;

CONSIDÉRANT QUE : le CCU recommande au Conseil d’accepter la demande de permis telle que présentée;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu

Appuyé par la conseillère Lyne Arcand

Résolu à l’unanimité des conseillers présents

D’ : accepter la demande telle que présentée.

ADOPTÉE

## 7. ÉMISSION DE PAIEMENTS

### 7.1 **RES 029-03-26 ÉMISSION D’UN PAIEMENT – AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS 2025 – RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 891-11-25 « *Offre de services professionnels – Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) – Audit rapport financier 2025* », adoptée le 10 novembre 2025;

CONSIDÉRANT : la résolution N° 999-02-26 « *Émission d’un paiement – Audit des états financiers 2025 – Raymond Chabot Grant Thornton* », adoptée le 9 février 2026;

CONSIDÉRANT : la facture N° 3106286 de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton du 16 février 2026 au montant de 12 072,39 \$, taxes incluses, la facturation progressive en lien avec l’audit des états financiers pour l’exercice terminé le 31 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Sarah St-Onge

Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu

Résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un paiement de 12 072,39 \$, au nom de Raymond Chabot Grant Thornton, conformément à la facture N° 3106286.

#### Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

### 7.2 **RES 030-03-26 ÉMISSION D’UN PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – PROJET PRACIM – LES SERVICES EXP INC.**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 557-03-25 « *Octroi de contrat – Services professionnels en ingénierie dans le cadre du projet municipal de la caserne-garage – Les services EXP inc.* », adoptée le 3 mars 2025;

CONSIDÉRANT : la facture N° 943842 du 25 février 2026 au montant de 4 484,03 \$, taxes incluses, pour les honoraires professionnels rendus dans le cadre du mandat octroyé par la résolution N° 557-03-25;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin

Appuyé par la conseillère Sarah St-Onge

Résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un paiement de 4 484,03 \$ à l’ordre du bureau d’ingénieurs EXP conformément à la facture N° 943842.

#### Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

**7.3 RES 031-03-26 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – SIMULATION ÉNERGÉTIQUE – PROGRAMME DE SUBVENTION HYDRO-QUÉBEC SOLUTIONS EFFICACES VOLET ANALYSE POUR LA CASERNE-GARAGE - LES SERVICES EXP INC.**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 599-04-25 « *Offre de service – Simulation énergétique – Les Services EXP inc.* », adoptée le 7 avril 2025;

CONSIDÉRANT : la facture N° 943995 de la compagnie Les Services EXP inc. datée du 18 juillet 2025 au montant de 3 219,30 \$, taxes incluses, pour les études de modélisation énergétique de bâtiment;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Lyne Arcand  
Appuyé par le conseiller Gilles Audette  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un paiement de 3 219,30 \$ à l'ordre de Les Services EXP inc., conformément à la facture N° 943995.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

**7.4 RES 032-03-26 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – REMPLACEMENT POMPE SUBMERSIBLE PUIITS EAU BRUTE AQUEDUC – PANNE MAJEURE DU RÉSEAU D'HYDRO-QUÉBEC DU 11 NOVEMBRE 2025 - PUIITS CHARLES CARON ET FILS INC.**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 825-09-25 « *Offre de service – Remplacement d'une pompe submersible – Puits Charles Caron et fils inc.* », adoptée le 9 septembre 2025;

CONSIDÉRANT : la résolution N° 007-02-26 « *Offre de service – Ajustement pour réinstallation pompe submersible puits eau brute aqueduc – Puits Charles Caron* », adoptée le 9 février 2026;

CONSIDÉRANT QUE : le réajustement de l'équipement initialement prévu s'est avéré nécessaire afin de permettre la réalisation des travaux et qu'il a été dûment validé par le superviseur des travaux publics et le directeur général;

CONSIDÉRANT : la facture N° 228228 de la compagnie Puits Charles Caron et fils inc. datée du 20 février 2026 au montant de 20 875,94 \$, taxes incluses, pour le remplacement d'une pompe submersible du puits d'eau brute de l'aqueduc;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu  
Appuyé par la conseillère Lyne Arcand  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un paiement de 20 875,94 \$ à l'ordre de Puits Charles Caron et fils inc., conformément à la facture N° 228228.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

**7.5 RES 033-03-26 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – QUOTE-PART ADDITIONNELLE - MRC DE BROME-MISSISQUOI**

CONSIDÉRANT : la facture N° 2025-001386 de la MRC de Brome-Missisquoi du 31 décembre 2025 au montant de 5 193,43 \$, exempt de taxes, pour la quote-part additionnelle liée à l'article 6 du règlement N° 01-0126 répartissant les quotes-parts 2026 entre les municipalités;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin  
Appuyé par la conseillère Sarah St-Onge  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un paiement de 5 193,43 \$ au nom de la MRC de Brome-Missisquoi conformément à la facture N° 2025-001386.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

**7.6 RES 034-03-26 ÉMISSION D’UN PAIEMENT –ACQUISITION DE L’IMMEUBLE COMPOSÉ DES LOTS 6 312 312 ET 6262 846 – MORENCY SOCIÉTÉ D’AVOCATS**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 924-12-25 « *Offre de service – Transfert de propriété de la rue de la Liberté – Morency Société d’avocats* », adoptée le 1<sup>er</sup> décembre 2025;

CONSIDÉRANT : la facture progressive N° 258627 de la société d’avocats Morency datée du 17 février 2026 au montant de 8 546,79 \$, taxes incluses, pour l’accompagnement dans l’acquisition de l’immeuble composé des lots 6 312 312 et 6 262 846;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier  
Appuyé par la conseillère Sarah St-Onge  
Résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un paiement de 8 546,79 \$ à l’ordre de Morency Société d’avocats, conformément à la facture N° 258627;

QUE : la Municipalité refacture ces frais à 9288-5854 Québec inc. “Freighsburg en haut” conformément à l’entente conclue entre les parties et lui transmette une copie de la présente résolution.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

**7.7 RES 035-03-26 ÉMISSION D’UN PAIEMENT – SERVITUDE DE MAINTIEN D’UN EMPIÈTEMENT – MORENCY SOCIÉTÉ D’AVOCATS**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 478-12-24 « *Préparation d’acte de servitude – 79, rue Principale* », adoptée le 16 décembre 2024;

CONSIDÉRANT : la facture N° 254009 de la société d’avocats Morency datée du 18 novembre 2025 au montant de 6 374,74 \$, taxes incluses, pour la création d’une servitude de maintien d’un empiètement d’un réservoir d’eau et talus;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin  
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu  
Résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un paiement de 6 374,74 \$ à l’ordre de Morency Société d’avocats, conformément à la facture N° 254009.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

**7.8 RES 036-03-26 ÉMISSION D’UN PAIEMENT – HONORAIRES PROFESSIONNELS MANDAT D’ACCOMPAGNEMENT – PROJETS PRIMEAU, SQEEP ET PGA-EAU – ALAIN SALADZIUS**

CONSIDÉRANT : la facture N° 626 de l’ingénieur Alain Saladzius, datée du 6 mars 2026, au montant de 4 032,17 \$, taxes incluses, pour les honoraires professionnels dans le cadre du mandat d’accompagnement pour les projets Programme d’infrastructures municipales d’eau (PRIMEAU), Stratégie québécoise d’économie d’eau potable (SQEEP) et Plan de gestion des actifs en eau (PGA-eau);

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier  
Appuyé par la conseillère Sarah St-Onge  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la municipalité de Frelighsburg émette un paiement de 4 032,17 \$ au nom d'Alain Saladzius conformément à la facture N° 626.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

**7.9 RES 037-03-26 ÉMISSION D'UN PAIEMENT - FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES, DE PLANS ET DEVIS, DE SURVEILLANCE DE CONSTRUCTION ET DE MISE EN OPÉRATION D'UNE STATION D'ÉPURATION PAR ÉTANGS AÉRÉS (STEP) – PRIMEAU 2023 – TETRA TECH QI INC.**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 377-10-24 « Octroi de contrat – Fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'études, de plan et devis, de surveillance de construction et de mise en opération d'une station d'épuration par étangs aérés (STEP) – Primeau 2023 – Tetra Tech QI inc. », adoptée le 17 octobre 2024;

CONSIDÉRANT : la facture N° 60958888 de la compagnie Tetra Tech QI inc. du 9 mars 2026 au montant de 11 796,22 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'études, de plans et devis, de surveillance de construction et de mise en opération d'une station d'épuration par étangs aérés;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu

Appuyé par la conseillère Sarah St-Onge  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un paiement de de 11 796,22 \$ au nom de Tetra Tech QI inc. conformément à la facture N° 60958888.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

**7.10 RES 038-03-26 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – CONCEPTION DE PRODUITS SIGNALÉTIQUES – AMBIDEX**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 691-06-25 « Offre de service – Conception de produits signalétiques – Ambidex », adoptée le 2 juin 2025;

CONSIDÉRANT : la facture N° C-554 de la firme Ambidex datée du 12 décembre 2025 au montant de 3 161,81 \$, taxes incluses, pour la conception de produits signalétiques de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Audette  
Appuyé par le conseiller Bob Lussier  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un paiement de 3 161,81 \$ à l'ordre d'Ambidex, conformément à la facture No C-554.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

8. **OFFRES DE SERVICE**

8.1 **RES 039-03-26 TRANSMISSION POUR APPROBATION AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME REÇUE DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC N° 52854TT EN VUE DE L'OCTROI DU CONTRAT DE CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE STATION D'ÉPURATION PAR ÉTANGS AÉRÉS (STEP) – PROGRAMME PRIMEAU 2023**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 377-10-24 « *Octroi de contrat – Fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'études, de plan et devis, de surveillance de construction et de mise en opération d'une station d'épuration par étangs aérés (STEP) – Primeau 2023 – Tetra Tech QI inc.* », adoptée le 17 octobre 2024;

CONSIDÉRANT : la résolution N° 868-09-25 « *Lancement de l'appel d'offres public – Projet PRIMEAU 2023 – Construction et mise en opération d'une station d'épuration par étangs aérés (STEP)* », adoptée le 29 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE : cinq soumissions ont été reçues dans le cadre de l'appel d'offres N° 52854TT « *Nouvelle station d'épuration par étangs aérés* » le 25 février 2026, soit :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Prix (taxes incluses)</b>
Groupe Lapalme inc.	4 173 592,50 \$
Construction Longer inc.	4 748 039,79 \$
Excavation St-Pierre et Tremblay inc.	5 177 773,11 \$
T.G.C. inc.	5 380 000,00 \$
Allen entrepreneur général inc.	5 873 000,00 \$

CONSIDÉRANT : l'analyse des soumissions N° 52854TT (80AS), émis par la firme Tetra Tech QI le 5 mars 2026, qui désigne la compagnie Groupe Lapalme inc. comme étant le plus bas soumissionnaire conforme à la suite de l'appel d'offres public N° 1847465;

CONSIDÉRANT QUE : la Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE : le projet est assujéti à une approbation préalable du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier  
Appuyé par la conseillère Lyne Arcand  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité transmette au MAMH, pour approbation, la soumission de Groupe Lapalme inc. au montant de 4 173 592,50 \$, taxes incluses, en vue de l'octroi de contrat de construction de la nouvelle station d'épuration par étangs aérés;

QUE : la présente résolution ne constitue pas un octroi de contrat et que l'engagement contractuel ne pourra être formé qu'après la réception de l'autorisation écrite du MAMH;

QUE : le directeur général soit autorisé à transmettre la documentation requise au MAMH pour fins d'analyse et d'approbation, incluant l'ajustement des honoraires de surveillance des travaux découlant de la soumission retenue tel que spécifié dans l'avenant N° 7 de la firme Tetra Tech QI fournissant les services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'études, de plan et devis, de surveillance de construction et de mise en opération de la nouvelle station d'épuration.

ADOPTÉE

**8.2 RES 040-03-26 TRANSMISSION POUR APPROBATION AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME REÇUE DANS LE CADRE DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION D'ÉPURATION PAR ÉTANGS AÉRÉS (STEP) – PROGRAMME PRIMEAU 2023**

CONSIDÉRANT : la résolution 039-03-26 « *Transmission pour approbation au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de la plus basse soumission conforme reçue dans le cadre de l'appel d'offres public N° 52854TT en vue de l'octroi du contrat de construction de la nouvelle station d'épuration par étangs aérés (STEP) – Programme PRIMEAU 2023* », adoptée le 9 mars 2026;

CONSIDÉRANT QUE : la Municipalité a procédé à une demande de soumissions auprès de cinq firmes pour des services de laboratoire dans le cadre du projet de construction de la nouvelle station d'épuration par étangs aérés;

CONSIDÉRANT QUE : cinq soumissions conformes ont été reçues dans les délais prescrits;

CONSIDÉRANT : l'analyse des soumissions émise par le consultant Alain Saladzius le 3 mars 2026, qui désigne la compagnie Groupe ABS inc. comme étant le plus bas soumissionnaire conforme à la suite de la demande de soumissions;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier  
Appuyé par la conseillère Lyne Arcand  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité transmette au MAMH, pour approbation, la soumission de Groupe ABS inc. au montant de 41 647,49 \$, taxes incluses, en vue de l'octroi de contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre de la construction de la nouvelle station d'épuration par étangs aérés;

QUE : la présente résolution ne constitue pas un octroi de contrat et que l'engagement contractuel ne pourra être formé qu'après la réception de l'autorisation écrite du MAMH;

QUE : le directeur général soit autorisé à transmettre la documentation requise au MAMH pour fins d'analyse et d'approbation.

ADOPTÉE

**8.3 RES 041-03-26 OCTROI DE CONTRAT – CONCEPTION ET ACCOMPAGNEMENT D'UNE DÉMARCHE PHILANTHROPIQUE – ÉPISODE**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 929-12-25 « *Lancement de l'appel d'offres public – Accompagnement en philanthropie – Campagne majeure de financement* », adoptée le 1<sup>er</sup> décembre 2025;

CONSIDÉRANT QU' : une soumission conforme a été reçue le 2 mars 2026 dans le cadre de l'appel d'offres N° 20260114 « *Conception et accompagnement d'une démarche philanthropique* », soit :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Prix (avant taxes)</b>	<b>Pointage total</b>
Épisode	172 500 \$	91,4

CONSIDÉRANT QUE : la soumission prévoit un contrat global maximal de 172 500 \$, avant taxes, comprenant un mandat ferme pour la phase 1 du projet au montant de 28 500 \$ ainsi que des phases optionnelles pouvant être autorisées ultérieurement à la discrétion de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin  
Appuyé par la conseillère Lyne Arcand  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité octroie à la firme Épisode le contrat pour la phase 1 – *Conception et accompagnement d'une démarche philanthropique*, au montant

de 28 500 \$, avant taxes, conformément à sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres N° 20260114;

QUE : les phases optionnelles prévues à la soumission fassent l'objet d'une décision ultérieure du conseil municipal.

ADOPTÉE

**8.4 RES 042-03-26 MANDAT DES PROCÉDURES CONVENUES POUR LE PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) 2023 – RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON**

CONSIDÉRANT QUE : la reddition de comptes du programme PRIMEAU 2023 requiert la production d'un rapport de mission de procédures convenues émis par un auditeur indépendant;

CONSIDÉRANT QUE : la Municipalité souhaite mandater la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton afin de réaliser ce mandat;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Audette  
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité demande une offre de service à la firme Raymond Chabot Grant Thornton afin de réaliser la mission de procédures convenues exigée dans le cadre de la reddition de comptes du programme PRIMEAU 2023;

QUE : le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

**8.5 RES 043-03-26 OFFRE DE SERVICE – TRAVAUX HORTICOLES POUR LA SAISON 2026 – JARDINS SIGNATURE**

CONSIDÉRANT : l'offre de service de Jardins Signature datée du 11 février 2026 au montant estimé de 1 686,75 \$, avant taxes, pour les travaux horticoles du parc Dwyer, du Grammar School et de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT : la recommandation du superviseur des travaux publics et du service municipal de la voirie;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Sarah St-Onge  
Appuyé par le conseiller Bob Lussier  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité accepte l'offre de Jardins Signatures pour les travaux horticoles pour la saison 2026 au montant estimé de 1 686,75 \$, avant taxes.

ADOPTÉE

**8.6 RES 044-03-26 OFFRE DE SERVICE – EMBELLISSEMENT DU PONT – MONIQUE DÉSOURDY**

CONSIDÉRANT : l'offre de service de Monique Désourdy datée du 7 novembre 2025 au montant de 1 980 \$, taxes incluses, pour l'embellissement du pont de la rivière aux Brochets sur la rue Principale, le Grammar School et l'hôtel de ville par des boîtes à fleurs;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin  
Appuyé par la conseillère Sarah St-Onge  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité accepte l'offre de Monique Désourdy pour l'embellissement du pont de la rivière aux Brochets sur la rue Principale par des boîtes à fleurs au montant de 1 980 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

**8.7 RES 045-03-26 OFFRE DE SERVICE – TONTE DE PELOUSE POUR LA SAISON 2026 – TONTES DE PELOUSE MARCOTTE**

CONSIDÉRANT : l'appel aux soumissions lancé par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE : l'offre de service N° 1076 de la firme Tontes de pelouse Marcotte datée du 28 novembre 2025 pour le service de tontes de pelouse pour la saison 2026 pour les espaces municipaux est la plus avantageuse;

CONSIDÉRANT : la recommandation du superviseur du service municipal des travaux publics et de la voirie ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier  
Appuyé par la conseillère Lyne Arcand  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité accepte l'offre de service de la firme Tontes de pelouse Marcotte datée du 28 novembre 2025 pour le service de tontes de pelouse pour la saison 2026 pour les espaces municipaux au montant de 14 210,92 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

**8.8 RES 046-03-26 OFFRE DE SERVICE – CONSULTANT EN INFRASTRUCTURES – GILLES PRAIRIE**

CONSIDÉRANT : l'offre de service de Gilles Prairie au taux horaire de 50 \$, exempté de taxes, pour les honoraires de consultant en infrastructures;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Audette  
Appuyé par la conseillère Marie Claude Aubin  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité accepte l'offre de Gilles Prairie pour des services professionnels de consultant en infrastructures au taux horaire de 50 \$, exempté de taxes, à l'intérieur d'une enveloppe budgétaire de 5 000 \$.

ADOPTÉE

**8.9 RES 047-03-26 OFFRE DE SERVICE – ÉQUIPEMENTS SERVICE INCENDIE – L'ARSENAL**

CONSIDÉRANT QUE : la Municipalité doit assurer la protection et la durabilité des 36 cylindres d'air comprimé utilisés avec les appareils respiratoires du service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT : l'offre de service de la compagnie L'Arsenal datée du 16 février 2026 au montant estimé de 6 825,00 \$, avant taxes, pour des protecteurs de cylindre d'air des appareils respiratoires du service incendie;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la directrice par intérim du service incendie;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier  
Appuyé par la conseillère Sarah St-Onge  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité accepte l'offre de la firme L'Arsenal Jardins Signatures pour des protecteurs de cylindre d'air des appareils respiratoires du service incendie au montant de 6 825,00 \$, avant taxes.

ADOPTÉE

**9. RÈGLEMENTS, POLITIQUES ET DIRECTIVES**

**9.1 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT N° 182-03-2026 SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

La conseillère Marie Claude Aubin donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement N° 182-03-2026 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments.

Dans le but de respecter les exigences de la loi, le projet de règlement N° 182-03-2026 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments déposé et présenté séance tenante par la conseillère Marie Claude Aubin.

Ce règlement a pour objet d'établir les règles relatives à l'occupation et à l'entretien des bâtiments sur le territoire de la Municipalité. Il prévoit notamment qu'un bâtiment doit être maintenu en tout temps en bon état.

Des copies dudit projet de règlement sont mises à disposition du public.

**9.2 RES 048-03-26 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 182-03-2026 SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

CONSIDÉRANT QU' : en vertu des articles 145.41 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), une municipalité doit adopter un règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments;

CONSIDÉRANT QU' : un règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments peut s'avérer utile à la réglementation d'urbanisme, notamment pour empêcher le déperissement des bâtiments, assurer leur protection contre les intempéries et préserver l'intégrité de leur structure;

CONSIDÉRANT QUE : le règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments doit s'appliquer aux immeubles patrimoniaux au sens du paragraphe 1° de l'article 148.0.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE : le Conseil municipal juge à propos d'encadrer les normes d'occupation et d'entretien des bâtiments sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU' : un avis de motion du présent règlement a été donné et que le projet a été déposé à la séance ordinaire tenue le 9 mars 2026;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Sarah St-Onge  
Appuyé par le conseiller Bob Lussier  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : adopter le projet de règlement N° 182-03-2026 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments;

D' : informer les citoyens de Frelighsburg qu'une assemblée publique aux fins de consultation aura lieu le 25 mars 2026, à 18 h 30.

ADOPTÉE

**9.3 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT N° 183-03-2026 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX**

La conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement N° 183-03-3026 édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux.

Dans le but de respecter les exigences de la loi, le projet de règlement N° 183-03-3026 édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux est déposé et présenté séance tenante par la conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu.

Ce règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme.

Des copies dudit projet de règlement sont mises à disposition du public.

**9.4 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT N° 184-03-2026 ÉTABLISSANT LES RÈGLES DE CONSTITUTION ET DE RÉGIE INTERNE DES COMITÉS CONSULTATIFS**

Le conseiller Gilles Audette donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement N° 184-03-3026 établissant les règles de constitution et de régie interne des comités consultatifs.

Dans le but de respecter les exigences de la loi, le projet de règlement N° 184-03-3026 établissant les règles de constitution et de régie interne des comités consultatifs est déposé et présenté séance tenante par le conseiller Gilles Audette.

Ce règlement a pour objet d'énoncer les règles de constitution et de régie interne des comités consultatifs de la Municipalité.

Des copies dudit projet de règlement sont mises à disposition du public.

10. **DÉPÔTS, APPROBATIONS ET AUTORISATIONS DE SIGNATURE**

10.1 **RES 049-03-26 APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE  
- ENTENTE DE COLLABORATION AVEC LE CAMP GARAGONA –  
CAMP ÉTÉ 2026**

CONSIDÉRANT QUE : la Municipalité offre une variété de services aux résidents de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE : la Municipalité peut confier à une personne morale sans but lucratif l'organisation et la gestion, pour son compte, d'activités pour les résidents de son territoire;

CONSIDÉRANT : la proposition de Garagona à la Municipalité de lui fournir des services de camp de jour estival;

CONSIDÉRANT : la volonté commune des parties de coopérer afin d'offrir un service de camp de jour de qualité aux familles de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'entente proposée pour l'été 2026 s'inscrit dans la continuité des collaborations antérieures et ne comporte pas de changement majeur par rapport à l'entente conclue pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière de la Municipalité pour l'organisation du camp d'été 2026 est maintenue au même niveau que l'année précédente, soit 15 000 \$;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu

Appuyé par la conseillère Lyne Arcand

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil municipal approuve l'Entente de collaboration avec le Camp Garagona pour le camp d'été 2026;

QUE : la Municipalité confirme sa contribution financière au montant de 15 000 \$ pour la réalisation du camp d'été 2026;

QUE : le Conseil autorise la mairesse et le directeur général à signer avec le Camp Garagona l'Entente de coopération portant sur l'organisation d'un service de camp de jour pour l'année 2026.

ADOPTÉE

10.2 **RES 050-03-26 APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE  
- ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA FORESTERIE ET  
À L'ABATTAGE D'ARBRES - 2026-2028**

CONSIDÉRANT QUE : la MRC de Brome-Missisquoi et certaines municipalités membres ont convenu de conclure une entente intermunicipale relative à la foresterie et à l'application des dispositions réglementaires concernant l'abattage d'arbres pour la période 2026-2028;

CONSIDÉRANT QU' : il y a lieu pour la Municipalité de déléguer à la MRC certains pouvoirs en matière d'application réglementaire afin d'assurer une gestion cohérente et efficace du territoire;

CONSIDÉRANT QUE : les dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* permettent aux municipalités de conclure une entente intermunicipale;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier

Appuyé par la conseillère Sarah St-Onge

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil municipal approuve l'Entente intermunicipale relative à la foresterie et à l'application des dispositions réglementaires concernant l'abattage d'arbres pour la période 2026-2028;

QUE : la mairesse et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite entente ainsi que tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

**10.3 RES 051-03-26 APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION DE SUBVENTION FRR4 - INSPECTRICE MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT QUE : la Municipalité chapeaute un projet de partage intermunicipal d'une inspectrice;

CONSIDÉRANT QUE : ce projet a obtenu une aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du sous-volet Coopération intermunicipale du volet 4 – Coopération et gouvernance du Fonds régions et ruralité (FRR4);

CONSIDÉRANT : le projet de convention de subvention soumis par le MAMH;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu

Appuyé par le conseiller Bob Lussier

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil municipal approuve la Convention de subvention « *Fonds régions et ruralité – volet coopération et gouvernance municipale – Coopération intermunicipale* » à intervenir entre le MAMH et la Municipalité;

QUE : la mairesse et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite convention ainsi que tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

**10.4 RES 052-03-26 APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION DE SUBVENTION FRR4 - CONSEILLER EN URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE : la Municipalité chapeaute un projet de partage intermunicipal d'un conseiller en urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE : ce projet a obtenu une aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du sous-volet Coopération intermunicipale du volet 4 – Coopération et gouvernance du Fonds régions et ruralité (FRR4);

CONSIDÉRANT : le projet de convention de subvention soumis par le MAMH;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin

Appuyé par le conseiller Gilles Audette

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil municipal approuve la Convention de subvention « *Fonds régions et ruralité – volet coopération et gouvernance municipale – Coopération intermunicipale* » à intervenir entre le MAMH et la Municipalité;

QUE : la mairesse et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite convention ainsi que tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

**10.5 RES 053-03-26 PROJET DE PARTAGE DES SERVICES D'UN ARCHIVISTE DANS LE CADRE DU VOLET 4 DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE : la Municipalité souhaite évaluer la pertinence de mettre en place un projet de partage des services d'un archiviste avec des municipalités voisines;

CONSIDÉRANT QUE : ce projet de coopération intermunicipale pourrait être admissible à une aide financière dans le cadre du volet 4 – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE : la Municipalité souhaite amorcer des démarches exploratoires afin d'évaluer l'intérêt de municipalités voisines à participer à un tel projet;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier  
Appuyé par la conseillère Sarah St-Onge  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil mandate le directeur général à entamer des démarches auprès de municipalités voisines afin d'évaluer leur intérêt à participer à un projet de partage des services d'un archiviste dans le cadre du volet 4 – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

QUE : le directeur général soit également autorisé à entreprendre toute démarche préliminaire requise pour l'élaboration éventuelle d'une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme.

ADOPTÉE

#### 10.6 DÉPÔT DU RAPPORT DES ÉLUS AYANT SUIVI LES FORMATIONS OBLIGATOIRES

Le directeur général et greffier-trésorier dépose à la table du Conseil le rapport des élus ayant suivi les formations obligatoires, soit :

- Formation obligatoire sur l'éthique et la déontologie en matière municipale
- Formation obligatoire sur le rôle des membres des conseils municipaux et sur le système municipal.

#### 10.7 RES 054-03-26 DEMANDE DE CARTE DE CRÉDIT – SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE – RBC

CONSIDÉRANT : la résolution N° 008-03-21 « *Demande de carte de crédit - RBC* », adoptée le 1<sup>er</sup> mars 2021

CONSIDÉRANT : la résolution N° 383-06-22 « *Augmentation du montant de la carte de crédit* », adoptée le 6 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier  
Appuyé par la conseillère Lyne Arcand  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : autoriser le directeur général à faire la demande d'une carte de crédit au nom de la directrice du service incendie par intérim auprès de la RBC Banque Royale avec une limite de crédit de 2 000,00 \$ au nom de la Municipalité de Frelighsburg;

D : autoriser la mairesse ou le directeur général à signer pour le compte de la Municipalité tout document relatif à la présente.

ADOPTÉE

#### 10.8 RES 055-03-26 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2025 – SCHÉMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE : le schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Brome-Missisquoi est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2016;

ATTENDU QUE : chaque municipalité doit produire un rapport annuel, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

ATTENDU QUE : pour faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, un fichier Excel a été élaboré. Ce fichier comporte huit onglets, soit : Page titre; Sommaire; IP (indicateur de performance); PMO (plan de mise en œuvre); Graphique (indicateur de performance sous forme de graphique); DSI-2003 et DSI-2003 (véhicule). Un huitième onglet est ajouté au rapport des

municipalités qui comportent un service de sécurité incendie : Accident-  
Incident de travail;

ATTENDU QUE : le rapport annuel 2025 a été complété par le directeur du  
service de sécurité incendie de la municipalité de Frelighsburg;

ATTENDU QUE : la municipalité de Frelighsburg a pris connaissance du  
rapport d'activités annuel 2025 An 9;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier  
Appuyé par la conseillère Sarah St-Onge  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la municipalité de Frelighsburg adopte le rapport d'activités annuel 2025  
An 9 en lien avec le Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie  
et autorise sa transmission à la MRC de Brome-Missisquoi. Cette dernière  
consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC  
Brome-Missisquoi et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité  
publique.

ADOPTÉE

**10.9 RES 056-03-26 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE  
LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD) CONCERNANT LE  
DÉNEIGEMENT ET LA SIGNALISATION SUR LA RUE  
PRINCIPALE**

CONSIDÉRANT QUE : la rue Principale est sous la responsabilité du  
ministère des Transports et de la Mobilité durable;

CONSIDÉRANT QUE : la Municipalité a reçu de nombreuses plaintes de  
citoyens concernant la qualité et la constance du déneigement de la rue  
Principale, laquelle serait, à certaines occasions, difficilement praticable et  
présentant des conditions glacées compromettant la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT QUE : des enjeux ont également été soulevés quant à la  
signalisation de l'interdiction de stationnement du côté des numéros civiques  
pairs, laquelle mériterait d'être clarifiée ou ajustée afin d'assurer une cohérence  
entre la signalisation et les besoins réels de stationnement;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Audette  
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil municipal demande au ministère des Transports et de la  
Mobilité durable de revoir les pratiques de déneigement sur la rue Principale  
afin d'assurer une circulation sécuritaire et constante tout au long de la saison  
hivernale;

QUE : le Conseil demande également au MTMD de procéder à une vérification  
et, au besoin, à une correction de la signalisation d'interdiction de  
stationnement, du côté des numéros civiques pairs de la rue Principale.

ADOPTÉE

**11. DIVERS**

**11.1 RES 057-03-26 LANCEMENT APPEL AUX CANDIDATURES –  
RESPONSABLE DE L'ACCUEIL ET DE LA LOGISTIQUE INTERNE**

CONSIDÉRANT QUE : le poste de responsable de l'accueil et de la logistique  
interne au sein de l'équipe administrative deviendra vacant, à la suite de la  
démission de la personne actuellement en poste;

CONSIDÉRANT QU' : il y a lieu d'entreprendre les démarches nécessaires  
afin de pourvoir ce poste et d'assurer une transition;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin  
Appuyé par la conseillère Sarah St-Onge  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité lance un appel aux candidatures pour combler le poste de responsable de l'accueil et de la logistique interne au sein de l'équipe administrative;

QUE : la direction générale soit autorisée à entreprendre les démarches nécessaires au recrutement et à la sélection d'une personne pour ce poste.

ADOPTÉE

#### 11.2 RES 058-03-26 NOMINATION D'UN MEMBRE ET DES PRÉSIDENTS DES COMITÉS CONSULTATIFS

CONSIDÉRANT : le règlement N° 155-12-2023 *établissant les règles de constitution et régie interne des comités consultatifs*;

CONSIDÉRANT : la résolution N° 020-02-26 « *Nomination de membres des comités consultatifs* », adoptée le 9 février 2026;

CONSIDÉRANT QUE : le siège N° 4 du comité consultatif patrimoine bâti est actuellement vacant;

CONSIDÉRANT : les candidatures reçues;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu

Appuyé par le conseiller Gilles Audette

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil nomme Serge Carpentier au siège N° 4 du comité patrimoine bâti pour un mandat se terminant le 28 février 2028;

QUE : le Conseil nomme les personnes suivantes à titre de président des comités consultatifs pour un mandat se terminant le 28 février 2027 :

- Marlène Boutin-Masse pour le comité consultatif Société;
- Denise Bélanger pour le comité consultatif Environnement;
- Marie Lavergne pour le comité consultatif Culture et Tourisme;
- Julie Girard pour le comité consultatif Patrimoine bâti;
- Pascal Genest Richard pour le comité consultatif Agriculture et Foresterie.

ADOPTÉE

#### 11.3 RES 059-03-26 DÉSIGNATION D'ÉLUS RESPONSABLES DE DOSSIERS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE : le Conseil municipal souhaite assurer un suivi efficace de certains dossiers stratégiques et opérationnels de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE : la désignation d'élus responsables permet de faciliter la coordination, la réflexion et les échanges au sein du Conseil et avec l'administration municipale;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu

Appuyé par la conseillère Marie Claude Aubin

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil municipal désigne les élus suivants à titre de responsables de ces dossiers qu'ils auront pour mission d'approfondir afin de pouvoir éclairer la prise de décision du conseil:

- Ressources humaines : Sarah St-Onge et Lyne Arcand
- Infrastructures : Sarah St-Onge
- Incendie : Bob Lussier

QUE : les élus désignés agissent à titre de responsables de suivi et de liaison, sans délégation de pouvoir décisionnel.

ADOPTÉE

**11.4 RES 060-03-26 DÉSIGNATION DE LA REPRÉSENTANTE MUNICIPALE AU SEIN DES COMITÉS CONSULTATIFS CULTURE ET TOURISME DE LA MRC BROME-MISSISQUOI**

CONSIDÉRANT QUE : la MRC Brome-Missisquoi a mis en place des comités consultatifs en matière de culture et de tourisme;

CONSIDÉRANT QUE : la Municipalité souhaite être représentée au sein de ces comités afin d'assurer un lien avec les initiatives et priorités locales;

CONSIDÉRANT QUE : Lou-Gabrielle Vaugeois, membre citoyenne du comité consultatif Culture et Tourisme de la Municipalité, a exprimé son intérêt à représenter la Municipalité sur les comités consultatifs culture et en tourisme de la MRC Brome-Missisquoi;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Sarah St-Onge  
Appuyé par la conseillère Lyne Arcand  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE : nommer Lou-Gabrielle Vaugeois à titre de représentante de la municipalité de Frelighsburg au sein des comités consultatifs Culture et Tourisme de la MRC Brome-Missisquoi.

ADOPTÉE

**11.5 RES 061-03-26 AUTORISATION DE DÉPENSE DE FORMATION POUR DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE : la Municipalité souhaite soutenir la formation et le développement des compétences des membres de ses comités consultatifs;

CONSIDÉRANT QUE : deux membres du comité consultatif en environnement souhaitent participer à une formation pertinente à leurs fonctions;

CONSIDÉRANT QUE : les frais d'inscription à cette formation sont de 50 \$ par participant, pour un total de 100 \$;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier  
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : autoriser une dépense maximale de 100 \$ afin de couvrir les frais d'inscription à une formation pour deux membres du comité consultatif en environnement;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-702-92-447 « Budget comités consultatifs » du budget courant.

ADOPTÉE

**11.6 RES 062-03-26 APPUI MUNICIPAL AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES**

CONSIDÉRANT : l'importance des organismes communautaires œuvrant sur le territoire de la MRC de Brome-Missisquoi et leur contribution essentielle à la cohésion sociale, à la lutte contre la pauvreté, au soutien aux aînés, aux jeunes et aux personnes en situation de vulnérabilité;

CONSIDÉRANT QUE : ces organisations jouent un rôle complémentaire aux services publics et contribuent activement à la vitalité et à la solidarité de nos communautés;

CONSIDÉRANT QUE : plusieurs organismes communautaires font face à des défis financiers récurrents dans un contexte où les besoins sociaux se complexifient;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin  
Appuyé par la conseillère Sarah St-Onge  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil de la municipalité de Frelighsburg reconnaisse l'apport essentiel des organismes communautaires de la région et leur engagement auprès de la population;

QUE : la Municipalité exprime son souhait de voir les gouvernements poursuivre le dialogue avec le milieu communautaire afin d'assurer la pérennité et la stabilité du financement à la mission de ces organismes;

QUE : copie de la présente résolution soit transmise aux instances concernées.

ADOPTÉE

**11.7 RES 063-03-26 RÉSERVATION DE L'ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL – COLLOQUE DE ZONE DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)**

CONSIDÉRANT QUE : le colloque de zone de l'ADMQ se tient à l'automne 2026;

CONSIDÉRANT QUE : la municipalité de Frelighsburg souhaite se porter hôte de cet événement;

CONSIDÉRANT QUE : l'église Bishop Stewart Memorial constitue un lieu approprié pour la tenue de ce colloque;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu

Appuyé par le conseiller Bob Lussier

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil approuve la tenue du colloque de zone de l'ADMQ à Frelighsburg, prévu le jeudi 17 septembre 2026;

QUE : l'église Bishop Stewart Memorial soit réservée pour la tenue de cet événement;

QUE le directeur général soit autorisé à entamer les démarches nécessaires à l'organisation de cet événement.

ADOPTÉE

**12. NOUVELLES DES COMITÉS CONSULTATIFS**

• Comité consultatif Société

Le comité a accueilli un nouveau membre représentant l'Escouade bienveillante. Une première rencontre est à venir. Le comité prévoit notamment amorcer des travaux en lien avec la démarche Municipalité Amie des Aînés (MADA).

• Comité consultatif Environnement

Le comité organise une activité de collecte de déchets dans les fossés à l'occasion du Jour de la Terre et invite l'ensemble des citoyens à y participer. Le comité souhaite également reconduire l'activité du Jour de la nuit. Des actions de sensibilisation et d'information sur les plantes envahissantes sont prévues, incluant un site expérimental. La question de la mobilité durable sera également étudiée.

• Comité consultatif Culture et Tourisme

Une conférence se tiendra le 23 avril au Beat & Betterave, portant sur la naissance de la chanson canadienne, présentée par Guy Paquin.

• Comité consultatif Patrimoine bâti

Le comité poursuit ses travaux visant à identifier des ressources pour les citoyens souhaitant rénover des maisons patrimoniales. Il continue également l'élaboration d'un répertoire des maisons patrimoniales.

• Comité consultatif Agriculture et Foresterie

Le comité poursuit ses réflexions sur la protection des terres agricoles, notamment en lien avec les friches et la conservation des superficies cultivables. Il s'intéresse également au respect des bandes riveraines. Des préoccupations sont soulevées quant à la surpopulation de cerfs et ses impacts, et une prise de position pourrait être envisagée.

Le comité travaille aussi à des projets de plantation au parc Jane-Freligh, incluant des espèces arbustives et des arbres comestibles. Un suivi est effectué concernant le projet de municipalité nourricière, en collaboration avec les Cocagnes, visant notamment à fournir des repas aux écoles de Frelighsburg et de Dunham. Enfin, une conférence regroupant les acteurs en foresterie de la Municipalité est prévue dans le cadre du Festi'Bois.

13. **VARIA**

14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue.

15. **RES 064-03-26 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Sarah St-Onge  
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE : lever la séance à 20 h 00.

---

Lucie Dagenais  
Mairesse

---

Sergey Golikov  
Directeur général,  
greffier-trésorier

**Attestation**

La signature du présent procès-verbal par la mairesse équivaut à la signature par celle-ci de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.

